



L'an deux mille vingt-six le 24 du mois de septembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 17 septembre 2026, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. DROUVILLE Marc – M. SALVE Olivier – M. BOURGEOIS Sébastien
M. LEMOINE Anthony – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie
Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. DUJARDIN Gilles – Mme MARCHAL
Astrid – M. MILLET Prisca – M. IOHNER Christophe – M. WEIL Rémy – Mme RUSTOM Lina – M. GODEFROY
Michael – M. MALGRAS Jean François – M. THOMAS Claude – M. BOUCHEZ Hubert – M. FAGOT REVURAT
Yannick – Mme FOURCAULX Patricia – M. JOLY Philippe – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël
M. L'HUILLIER Nicolas – M. REGNIERE Patrice – M. VANNESSON Jean François – M. FRANCOIS Vincent
M. BRIDARD Franck – M. HERBUVAUX Cyril – M. BERNARD Philippe – M. PEREIRA MARTINS Daniel
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas
Mme GEHLFUSS Virginie – M. MICHEL Olivier – Mme DEGUILI Sabine – M. MOUGINET Dominique
Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. BAUDOUIN Cédric – M. LOUIS Didier

Procurations : M. THIRION Christian à M. THOMAS Claude – M. POIREL Patrick à M. MOUGINET Dominique
M. MATHEY Dominique à M. MEVELLEC Mickaël – M. GUEZET Philippe à Mme MARCHAL Astrid
M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. CERUTTI Alan à M. RENKES David – M. BARTHELEMY Philippe
à M. RAKOTONDRAMANITRA Haja -

Excusé(s) : -

Secrétaire de séance : Mme MARCHAL Astrid

L'assemblée dénombrait : **53 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 46

Pouvoirs : 7

Excusés :

Votants : 53

Date d'affichage : 30 septembre 2026

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 53

Contre :

Absentions :

FINANCES

12_09_2026

Budget principal – DM 09/2026 - Ouverture de crédits – article 204123 dans le cadre de la régularisation d'écritures

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances, indique que dans le cadre des contrôles comptables internes, une erreur d'écriture sur les années antérieures a été relevée.

En effet, la participation de la communauté de communes au déploiement du réseau de fibre optique sur le territoire aurait dû être intégralement imputée à l'article 204123 « projets d'infrastructures d'intérêt régional ». Or deux mandats ont été imputés par erreur à l'article 204133 « projets d'infrastructures d'intérêt départemental ».

Il convient donc de régulariser la situation par l'émission de mandat et titre correctif, en ouvrant des crédits comme suit :

Dépenses d'investissement

Article 204123 – projet d'intérêt régional + 474 900 € TTC

Recettes d'investissement

Article 204133 – projet d'intérêt départemental + 474 900 € TTC

Ces écritures n'ont pas d'impact sur les excédents.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** les écritures suivantes :

Dépenses d'investissement

Article 204123 – projet d'intérêt régional + 474 900 € TTC

Recettes d'investissement

Article 204133 – projet d'intérêt départemental + 474 900 € TTC

Ces écritures n'ont pas d'impact sur les excédents



Claude THOMAS
2026.09.29 15:02:14 +0200
Ref:11849449-17901759-1-D
Signature numérique
le Président